

Ordonnance souveraine n° 35 du 4 juillet 1949 abrogeant les ordonnances des 8 avril 1903 et 11 mars 1909 sur l'assistance médicale gratuite et la surveillance de l'hygiène publique par les médecins de la ville

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	4 juillet 1949
Publication	Journal de Monaco du 18 juillet 1949 ^[1 p.3]
Thématiques	Hygiène publique ; Aide et action sociales

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1949/07-04-35@1949.07.19>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Ordonnance souveraine n° 35 du 4 juillet 1949 abrogeant les ordonnances des 8 avril 1903 et 11 mars 1909...

Vu les ordonnances des 8 avril 1903 et 11 mars 1909 sur l'assistance médicale gratuite ;

Les ordonnances des 8 avril 1903 et 11 mars 1909 susvisées sont et demeurent abrogées.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 18 juillet 1949

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1949/Journal-4789>